

Je tiens à signaler tout particulièrement le remarquable article de Renaud Lecadre sur les « biens mal acquis » paru dans le quotidien *Libération*, le 8 décembre dernier.

On le sait : j'ai rédigé une proposition de loi sur ce sujet qui a été adoptée unanimement par le Sénat.

Il fallait, pour qu'elle puisse être mise en œuvre, un amendement à la loi de finances que j'ai rédigé, mais qui n'a pas pu être mis en discussion ni validé, en raison – toujours ! – d'une application rigide de l'article 45 de la Constitution.

Un rapport a été fait à l'Assemblée Nationale par deux députés : il rejoint mes propositions.

Il faut maintenant avancer.

De quoi s'agit-il ? Tout simplement de restituer aux populations spoliées les sommes confisquées par la justice française, parce qu'elles constituent des « biens mal acquis », des produits d'un véritable « pillage » mis à l'abri en France et ailleurs.

Comme je l'ai rappelé dans l'exposé des motifs de ma proposition de loi, les sommes en cause, celles de la « corruption internationale », totalisent, selon la Banque mondiale, « *chaque année entre vingt et quarante milliards de dollars – un chiffre qui représente chaque année 20 à 40 % du montant de l'aide au développement.* »

Oui, il faut avancer.

Et il faut bien entendu veiller à ce que les sommes restituées ne le soient pas à des dirigeants eux-mêmes corrompus, comme le démontre l'article de Renaud Lacadre, qui cite Me William Bourdon : « *Pas question de rendre au voleur le butin du hold-up.* »

Jean-Pierre Sueur

Lire :

>> [L'article de Renaud Lecadre](#)

>> [Ma proposition de loi](#)